



ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HYGIÈNE HOSPITALIÈRE (SF2H)

DOSSIER DE CANDIDATURE 2019

Date limite d'envoi : jeudi 2 mai 2019 avant 23h59

**il faut être à jour de sa cotisation 2019 à la SF2H
pour se porter candidat et pour participer au vote pour cette élection**

ETAT CIVIL et CONTACT

Nom : LECOINTE

Prénom : Didier

Date de naissance : 28 mai 1961

Sexe : H

Adresse professionnelle :

Service d'Hygiène Hospitalière
Centre Hospitalier Sud Francilien
40 avenue Serge-Dassault
91106 Corbeil-Essonnes

Télécopie : 01.61.69.78.06

Téléphone professionnel : 01.61.69.76.69

Email : didier.lecointe@chsf.fr

Téléphone portable (ne sera pas diffusé) :

ACTIVITE PROFESSIONNELLE

Profession : Praticien Hygiéniste

Organisme / Employeur : Centre Hospitalier Sud Francilien



MOTIVATION DE LA CANDIDATURE

Praticien hygiéniste depuis 17 ans, je souhaite à la fois faire part de mon expérience de terrain et profiter de l'expérience multiple de mes confrères. Pour que ce partage de savoir-faire profite aux professions de la gestion du risque infectieux associé aux soins en respectant les critères d'exigence du PROPIAS comme ceux du « Référentiel métier et compétences », j'ai choisi de candidater au Conseil d'Administration de la SF2H.

Mes domaines de prédilection concernent aussi bien les activités de l'équipe opérationnelle d'hygiène hospitalière que celles du laboratoire d'hygiène hospitalière : gestion des patients porteurs ou suspects d'être porteurs de BHRé, cathétérisme et lait maternel en néonatalogie, gestion du risque lié aux légionelles, gestion du risque aspergillaire, gestion des actes d'endoscopie et du contrôle de désinfection des endoscopes, ...

La création et le pilotage d'un réseau de laboratoires d'hygiène hospitalière accrédités me permettent de considérer aujourd'hui qu'il faudrait faire reconnaître la notion d'analyse d'hygiène hospitalière, actuellement non définie. Travailler sur la nature même des analyses mises en œuvre pour le contrôle microbiologique de l'environnement, que ce soit dans leur composition, leurs indications, les niveaux cibles, d'alerte et d'action, leur interprétation, ou la conduite à tenir lors de résultats non conformes constitue un axe de réflexion complémentaire. Il appartient aux professionnels de l'hygiène hospitalière de se les approprier pleinement pour qu'ils définissent eux-mêmes, en raison de leur niveau d'expertise, les critères d'exigence justifiant de leur pratique spécifique des établissements de santé. Nous pouvons aller plus loin que ce qui a été mis en œuvre jusqu'ici.

Je souhaite enfin participer au développement et à la promotion des études et des protocoles de recherche en hygiène hospitalière, pour les rendre accessibles à nos différents métiers, quel que soit le type d'établissement de santé.

Document à retourner par E-mail à
Olivia Keita-Perse
Présidente du bureau de vote

olivia.keita-perse@chpg.mc
avant le 2 mai 2019 à 23h59